

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : L'opération souhaitée consiste à retirer un nid d'une cheminée, d'y apposer un chapeau conique anti retour et de constituer une mesure compensatoire avec l'élagage approprié d'arbres de grande hauteur situés à quelques mètres du bâtiment.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Juliette MOS, Régisseuse du site pour la Région Grand Est, Ingénieur agronome formée à Agrosup Dijon, titulaire du ministère de l'Agriculture actuellement détachée à la Région Grand Est pour la gestion du site.

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Expérience de la régisseuse dans l'application de réglementations : ancienne cheffe de service en DDPP.

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Automne 2024
ou la date : Dès que possible - un risque incendie étant identifié

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Région Grand Est
Départements : Meurthe et Moselle
Cantons :
Communes : Rosières aux Salines

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Voir document en annexe

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

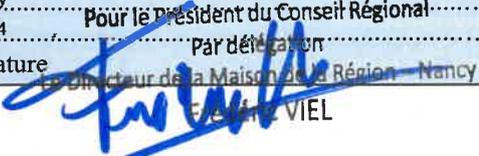
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : sans objet

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un dossier sera constitué, avec les preuves de réalisation des opérations, assorties de photographies, dès la finalisation des opérations : retrait - élagage pour mesure compensatoire - installation du système anti retour. L'ensemble de ces démarches devra être finalisé en décembre 2024 au plus tard.

La dépose du nid revêt une urgence toute particulière, le bâtiment devant être chauffé, le nid obstrue la cheminée du bâtiment.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Nancy le 26/09/2024
Votre signature  Pour le Président du Conseil Régional
Par délégué
Le Directeur de la Maison de la Région Nancy
Fabrice VIEL